



**Contre une culture
d'entreprise**

**LES DANGERS DE LA REFORME MACRON
POUR LA VOIE PROFESSIONNELLE**



**Pour une véritable
culture professionnelle**



Syndicat National de l'Enseignement
Technique Agricole Public

REFORME MACRON DE LA VOIE PROFESSIONNELLE

UNE RÉFORME IDÉOLOGIQUE QUI HYPOTHÈQUE L'AVENIR DES JEUNES

Affichée en toute fin de la campagne présidentielle par le candidat Macron à rebours des consultations de l'ensemble des syndicats représentatifs de la voie professionnelle (qui demandent aujourd'hui unanimement le retrait de ce projet), et sans que cette proposition ne soit ensuite réellement débattue, le projet de réforme de la voie professionnelle s'est confirmée il y a quelques semaines. Mais cette réforme aussi démagogique et opportuniste soit-elle, n'en reste pas moins idéologique et poursuit le travail de démantèlement du lycée professionnel engagé en 2018 par la loi si mal nommée « *Pour la liberté de choisir son avenir professionnel* ». Elle vise notamment à réduire la formation des jeunes à des temps en entreprise, à une confrontation directe avec le travail, les sortant de l'école pour les mettre au service des entreprises le plus tôt possible. Elle vise surtout à porter cette idée mortifère que ce n'est pas l'école que l'on apprend.



**Contre une augmentation
du nombre de semaines de stages**

**Pour un meilleur encadrement
et une plus grande diversité
des semaines existantes en voie professionnelle**



L'annonce du Président Macron d'une augmentation de 50 % des périodes de formation en entreprise est une ineptie :

- alors que cette augmentation de la durée des stages ne trouve aucune explication dans l'intérêt pédagogique que cela pourrait avoir,
- alors que les professionnel.les sur le terrain n'ont pas été consulté.es sur leur capacité à accueillir ces stagiaires supplémentaires. Actuellement elles et ils rencontrent déjà des difficultés à assurer cet accueil. La Cour des comptes dans son rapport de juin 2022 alerte d'ailleurs sur « *une réticence (des employeurs) à employer des très jeunes dont la maturité est insuffisante et le comportement parfois peu conforme avec les exigences de l'entreprise* ».

Ce n'est pas le nombre mais la qualité de ces périodes de formation en milieu professionnel qui devrait être interrogé. Il est nécessaire de travailler sur ce sujet pour garantir un meilleur encadrement des périodes de stages prévues par les programmes et notamment sur les questions de sécurité et sur l'apport pédagogique de ces périodes importantes pour les jeunes de la voie professionnelle. Ces périodes d'immersion dans le monde professionnel devraient aussi être plus diversifiées afin de permettre aux jeunes, faisant le choix de cette voie de formation, d'élargir leurs horizons.



**Contre une augmentation
du nombre de semaine de stages**

**Pour un renforcement
des enseignements généraux et techniques**



Alors que les bachelier.ères professionnel.les ont déjà perdu il y a quelques années une année de formation au prétexte de « *l'égalité dignité* » des voies de formation (réforme du Bac Pro 3 ans), et sans qu'aucun gouvernement n'ait consenti depuis une évaluation sérieuse des conséquences qui ont résulté de cette décision sur les élèves les plus fragiles de la voie pro, une augmentation du nombre de périodes en milieu professionnel viendrait réduire encore davantage leur temps de formation et compliquer par exemple leur capacité à poursuivre leur étude au-delà du CAP ou du Bac Pro. Cela plomberait également leur capacité à s'adapter aux évolutions inévitables du monde professionnel ... une capacité d'adaptation pourtant réclamée par les employeur.euses. « *En trente cinq ans, les élèves de la voie professionnelle ont ainsi perdu 1370 heures d'enseignement général et professionnel sur tout le cycle* » (N°427 octobre 22 Alternatives économiques). C'est aussi nier et mépriser le travail qui est fait en en cours dans les disciplines professionnelles et en TP dans les ateliers technologiques (dont les exploitations agricoles) des établissements forts de plateaux techniques dont un certain nombre de lieux de stage en entreprise sont de fait dépourvus.

Les objectifs de l'enseignement professionnel ne sont pas uniquement utilitaristes et ils ne doivent pas être mus par la seule volonté d'insertion professionnelle immédiate, il doit aussi garantir une élévation des niveaux de formation et une véritable promotion sociale.



Contre une gratification des stages

Pour une allocation universelle à chaque lycéen.ne et étudiant.e



L'annonce d'une rémunération des stages de la voie professionnelle est une mesure démagogique qui tente ou prétend,, avec des montants très faibles, d'attirer vers la voie professionnelle les jeunes les plus défavorisé.es. Les lycéen.nes, qu'ils/elles soient dans la voie professionnelle, technologique ou générale, devraient avoir le droit aux mêmes aides et celles-ci ne peuvent dépendre d'une contrepartie liée au travail quand bien même celui-ci intervienne au travers d'un stage, en formation initiale par voie scolaire les jeunes n'ayant pas vocation à avoir le statut de salarié.e.



Contre le livret de compétences

Pour le maintien de diplômes nationaux



Dans ses interventions le Président de la République s'est exprimé sur la nécessité « *d'un outil de gestion des compétences qui sonne la fin de l'hégémonie des diplômes* ». Au travers de cette phrase, il annonce la fin des diplômes professionnels CAP et Bac Pro.

Cette fin des études diplômantes et qualifiantes pour les jeunes de la voie professionnelle va dans le sens du renforcement des blocs de compétences instauré par la loi Pénicaud de 2018. Cette suppression du diplôme est aussi une attaque des conventions collectives qui laissera les futur.es salarié.es seul.es dans les négociations avec les employeur.euses. C'est donc bien d'une véritable régression sociale dont il est question ici sous couvert de « compétences » à discrétion !



Contre les fermetures de classes ou de filières sur des critères de rentabilité

Pour le maintien de formations au bénéfice des familles et des territoires



Dans cette réforme Emmanuel Macron annonce la révision de la carte des formations, avec selon lui la nécessité de la rendre davantage en phase avec le marché de l'emploi : "*Il faudra assumer ensemble de fermer celles qui ne fonctionnent pas et développer celles qui marchent. Et en créer de nouvelles sur les métiers qui recrutent*". Il a par ailleurs annoncé un plan de reconversions, notamment pour les professeur.es qui enseignent des matières professionnelles.

Ces annonces corrélées laissent peu de doutes sur le vrai objectif de cette révision de la carte des formations qui risque :

- de réduire la formation aux seuls objectifs de rentabilité de la voie professionnelle et au marché de l'emploi. Cette vision ignore l'intérêt des familles et des jeunes (et notamment leur mobilité géographique et professionnelle). L'adaptation au seul besoin du marché du travail dans un territoire donné (en faisant fi des conditions de travail et/ou salariales) enfermera les futur.es salarié.es à leur bassin de recrutement au lieu de les ouvrir au monde devenu de plus en plus complexe et mouvant.
- de réduire inévitablement le nombre de postes d'enseignant.es dans les lycées professionnels, là où il conviendrait au contraire de les conforter pour mieux accompagner les élèves, via des seuils de dédoublement abaissés et obligatoires pour l'ensemble des disciplines générales comme professionnelles.



Contre un pilotage des lycées professionnels par les entreprises

Pour un lycée public indépendant



La réforme de la voie professionnelle prévoit également une place accrue des représentant.es de la profession dans les conseils d'administration des établissements scolaires avec un rôle plus important dans les prises de décision du lycée, en tant que « principaux employeurs ». Cette mesure viendrait renforcer encore davantage la mainmise du patronat sur l'Éducation (comme c'est le cas dans l'enseignement agricole co-géré dans nombre d'établissements par la FNSEA ou les JA, dont de nombreux représentant.es occupent les fonctions de président.es de conseil d'administration, freinant régulièrement les avancées dans le sens de la nécessaire transition écologique), après la modification des Commissions professionnelles consultatives (CPC) par l'éviction de l'ensemble des acteurs de la formation pour laisser seuls les professionnels décider des référentiels de formation. Ce pilotage est confirmé par la nomination d'une ministre déléguée chargée de l'Enseignement et de la Formation professionnels auprès du ministre du Travail et du ministre de l'Éducation nationale et d'une conseillère formation, entrepreneuriat, transmission, emploi en lieu et place d'une conseillère à l'enseignement agricole au Ministère de l'Agriculture. Au prétexte fallacieux que le lycée ne répondrait plus à sa mission d'insertion professionnelle des jeunes, on assiste donc, depuis la première élection d'Emmanuel Macron, à une mutation qui cherche :

- à faire de l'école un outil au service des entreprises,
- à placer l'entreprise et le monde capitaliste au cœur de la formation des futur.es salarié.es,
- à réduire l'autonomie et la liberté pédagogique des enseignant.es et à dénigrer leur travail (notamment celui des enseignant.es dans les disciplines professionnelles).



Contre le développement de l'alternance à tout crin au seul profit des entreprises

Pour un apprentissage public maîtrisé dans l'intérêt des jeunes



Enfin dans leurs déclarations, le Président ou la Ministre déléguée à l'Enseignement professionnel, annoncent leur souhait de calquer la réforme de la formation initiale scolaire sur celle de l'apprentissage de 2018. Une décision incompréhensible alors que la Cour des comptes dans son rapport de juin 2022 pointe :

- le coût astronomique de la loi Pénicaud, avec une dette de près de 6 milliards d'euros pour France Compétences 3 ans après le début de la réforme,
- le nombre de ruptures de contrat particulièrement élevé,
- le succès de l'apprentissage principalement dans l'enseignement supérieur,
- la réticence des entreprises à employer des jeunes peu autonomes et matures.

La loi du 5 septembre 2018 avait déjà supprimé la distinction entre formation continue et la formation initiale par apprentissage, celle nouvelle réforme voudrait aller encore plus loin et éteindre la différence entre la voie scolaire et l'apprentissage. L'existence de trois voies de formations et leurs distinctions permet de répondre à la fois aux choix des jeunes, des familles et aux besoins des différents métiers – c'est précisément ce que nous apprend l'enseignement agricole. Rompre cette distinction serait une régression sans précédent qui ne profiterait ni aux jeunes ni aux professionnel.les.

**CONTRE LE PROJET DE REFORME MACRON
DE LA VOIE PROFESSIONNELLE
MOBILISONS NOUS !
LE 18 OCTOBRE 2022**